



Mairie de Sausses

Compte Rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du mardi 8 février 2011

Date de la convocation : 1 février 2011

Présent : Christian Blua, Michel Bichon, Eliane Herinx, Paulette Di Popolo, Laurent Michel, Franck Dagonneau, Christelle Viarengo, Daniel Paravicini, Alain Robini

Absent : néant

Excusé : néant

Ouverture du conseil à 18h45 - A été nommée secrétaire de séance : Christelle Viarengo

Points traités :

- **Point projet « La Guérite » :**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec une nouvelle gérante et il présente celle-ci au conseil municipal.

Un contrat de gérance a été signé et « La Guérite » rouvrira ses portes le 1^{er} mars 2011.

La salle du haut sera réservée aux personnes résidant dans les chambres d'hôtes. Il n'y aura pas de restauration dans cette salle. Le bistrot de Pays comprend la cave bistrot, les terrasses extérieures, la salle à côté de la cuisine, la cuisine, les réserves.

Une convention spécifique d'utilisation des lieux va être établie.

- **Délibération Tarif gérance « La Guérite » 2011**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet BPCHG, il est nécessaire de fixer une location gérance.

Pour cette année 2011 le contrat de location débutera le 1^{er} mars.

La location gérance s'élèvera à 500,00 € HT par mois payable le 5 de chaque mois.

Cette location gérance fera l'objet d'une caution d'un montant de 1 500 € HT payable à la signature du contrat de gérance.

Le montant de la location gérance sera indexé chaque année à la date au 1^{er} janvier sur la base de l'indice INSEE IPC, référence 122,08 au mois de décembre 2011.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/001

- **Délibération Tarif déneigement 2011 :**

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la Mairie de Sausses et l'entreprise Viglietti Francis le 30 mai 2006.

Cette convention fixait le tarif horaire à 54 € de l'heure pour le déneigement des voies communales.

L'article 2 de cette convention prévoyait une révision de ce tarif chaque année à la date anniversaire de la convention.

Vu les tarifs en vigueur actuellement et après avoir consulté différentes entreprises le Maire propose de revoir les tarifs à compter du 1 janvier 2011.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant des tarifs à compter du 1 janvier 2011 à 90 € de l'heure

- De renouveler la Convention de Déneigement des voies communales avec l'entreprise Viglietti Francis pour une durée de trois ans renouvelable avec révision des tarifs chaque année à la date anniversaire.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/002

- **Délibération Affectation d'un Don :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Sausses a reçu un de don de 100 €, par chèque en date du 2 février 2011, de la part de M Biscarat Michel.

Le donateur souhaite que cet argent soit utilisé à l'amélioration des installations de la commune à destination des enfants.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De faire le nécessaire pour que cette somme de **100 €** soit versée sur le budget M14.
- De faire les démarches administratives et comptables pour ce montant soit inscrit au Budget Primitif 2011

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/003

- **Délibération Prorogation prêt relais :**

M. le Maire expose au conseil municipal que toutes les subventions attendues dans le cadre du projet Bistrot de Pays, chambres d'hôtes et gîtes ont été validées et que les versements de ces subventions attendues au premier trimestre 2011 risque d'être effectué au 2ème trimestre 2011 suite à des retards des différents organismes concernés.

Afin de ne pas déséquilibrer le compte de trésorerie de la commune, il est nécessaire de prolonger le crédit relais contracté pour les travaux de la Guérite d'un montant de 105 000 € pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 15 septembre 2011.

Il est convenu que dès réception des subventions, il sera mis fin au crédit relais qui sera intégralement remboursé.

Les frais de prolongation de ce crédit relais sont :

- frais de dossier =	100,00 €
- frais par trimestre supplémentaire =	409.50€

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/004

- **Délibération Vote Taxes Directes 2011 :**

Le Maire propose au Conseil Municipal que les taux des taxes directes locales pour 2011 soient réévalués aux taux suivants :

-Taxe d'habitation :	12.45 %
- Taxe sur foncier bâti :	29.50 %
- Taxe sur foncier non bâti :	66.02 %

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/005

- **Délibération Autres tarifs 2011 :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que vu l'augmentation des coûts liés à la gestion du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement ainsi qu'à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) les tarifs proposés pour 2011 sont les suivants :

Eau :	115,00 € HT
-------	-------------

Assainissement	100,00 € TTC (pas de TVA)
Concessions cimetièrè : Trentenaires uniquement :	
Concession 3 places :	390,00 € TTC (pas de TVA)
Concession 6 places	755,00 € TTC (Pas de TVA)
Ce tarif sera réparti comme suit :	Commune : 50 % / CCAS : 50 %
Branchement au réseau d'assainissement :	360,00 € TTC (Pas de TVA)

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/006

- **Délibération Redevance SIE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 mars 2009, fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par EDF.

Ce montant s'élève pour 2011 à 183,00 €.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/007

- **Délibération Loyer Caves 2011 :**

Le Maire rappelle qu'en date du 7 novembre 2003 un « contrat Administratif de location du domaine public à titre précaire et révocable » a été signé entre la Mairie de Sausses et Monsieur Jacky Dagonneau, représentant l'entreprise de Maçonnerie à Sausses, concernant deux caves.

Au 1er janvier 2009, le Montant du loyer à été fixé à 150,00 € par an payable au mois de février.

Il est mentionné dans le bail que le loyer serait indexé et réajusté chaque année.

Vu l'évolution de l'indice de référence le loyer sera réévalué à compter du 1 janvier 2011 à **160,00 €**

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/008

- **Délibération Indemnité Remonteur d'Horloge :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'indemnité du remonteur d'horloge sera réévaluée à compter du 1 janvier 2011 sur la base de

L'indice INSSE du SMIC (base indice 2011 : 1 365,00 € sur base indice 2010 1 343,77 € soit : + 1,57 %)

Soit + 0.5 % ce qui porte l'indemnité annuelle à : **245,00 €** payable au mois d'octobre 2011.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/009

- **Délibération Tarifs SPANC 2011 :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 36 du 15 juillet 2010, votée à l'unanimité par le conseil municipal, la commune de Sausses à créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Dans le cadre de la mise en place du SPANC il propose les tarifs suivants qui seront facturés à tous les propriétaires non raccordés au réseau d'assainissement collectif et qui intègrent la gestion administrative et les frais de gestion du dossier :

➤ Contrôle de conception du projet :	147,00 € HT
➤ Contrôle d'exécution des travaux :	170,00 € HT
➤ Etat des lieux (1 ^{er} contrôle)	117,00 € HT

- Contrôle de fonctionnement et entretien (tous les 3 ans) : 117,00 € HT
- Interventions Exceptionnelles : 117,00 € HT

Ces tarifs sont soumis à TVA et seront réévalués chaque année au 1^{er} janvier.

Une réunion d'information afin de présenter ce projet aux administrés est prévue courant avril 2011.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/010

- **Délibération Contrat Entretien de la STEP :**

Monsieur le Maire explique que la station d'épuration de la commune, qui date de 1986, a besoin, vu les nouvelles normes légales en terme de qualité des eaux rejetées, d'un entretien régulier et contraignant. Le personnel municipal n'ayant pas les compétences requises pour ce type d'entretien il a été décidé de faire appel à un organisme extérieur dans le cadre d'un contrat de maintenance annuel de la station d'épuration de la commune.

La Ste VEOLIA a été retenue sur la base d'un forfait annuel de 1800,00 € HT pour la maintenance de la station d'épuration, et cela pour une durée de 3 ans reconductible.

Le forfait de maintenance sera réévalué chaque année à la date anniversaire.

Ce contrat prend effet immédiatement vu l'urgence de la situation.

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/011

- **Point Budgétaire**

Tous les documents permettant une analyse définitive du budget 2010 ne sont pas encore parvenus au secrétariat de mairie.

Il a été programmé une réunion budgétaire le Mardi 15 Février 2010 à 18 heures.

- **Points sur les projets en cours :**

- **SPANC** : Le contrat avec VEOLIA est signé, les réunions de travail ont permis de finaliser le dossier. Une réunion publique d'information est programmée le 16 avril. Les tarifs ont été définis, les 1^{er} rendez-vous avec les possesseurs de fosses sceptiques sont prévus pour les mois de juillet/Aout 2011. Une réunion d'information publique aura lieu le Samedi 16 Avril à 10 heures.
- **STEP** : Le contrat de maintenance est validé, la maintenance par VEOLIA débute immédiatement.
- **Bassin de Clamouset** : Il a été décidé de refaire le bassin sur le terrain existant. Les propriétaires vont être contactés et ensuite nous allons lancer l'appel d'offre, choisir l'entreprise, monter de dossier de subvention et réaliser les travaux. Mise en place prévu fin 2011.
- **Carte Communale** : Pas d'avancée significative depuis la dernière réunion. M. Le Maire va relancer le cabinet d'étude. Ce point sera abordé lors de la réunion publique du 16 avril.
- **Cadastrage des voies communales** : Le géomètre a terminé le cadastrage de la 1ere tranche, il reste des propriétaires qui n'ont pas répondu, nous allons les relancer.
- **Mise en place des compteurs d'eau individuels** : L'analyse technique du projet est finalisée, le cahier des charges sera validé courant mars et le dossier de l'appel d'offre va être publié fin mars, début avril. Ce point sera évoqué à la réunion publique du 16 avril.
- **Aménagement Parking quartier St Pons** : Le dossier FSL a été déposé. Le cahier des charges définitif sera publié en mars pour lancer l'appel d'offre. Travaux prévus dès ok des subventions.

- **Questions diverses :**

- 1) M. Le Maire informe que le passage au tout numérique est prévu sur notre territoire pour le 5 juillet 2011. Une documentation concernant ce dossier est consultable en mairie, sur place, aux heures d'ouverture de la mairie.

- 2) Une réunion publique le 16 avril à 10h pour présenter les projets SPANC, Compteurs d'eau, Carte communales.
- 3) Après réflexion les horaires des prochains conseils municipaux ont été fixés à 19h30.
- 4) Les égouts du quartier de la place St Pons étaient bouchés ce week-end par des chiffons et divers objets. Ils ont été débouchés.
- 5) Y a-t-il eu des demandes de location pour le Préau ? Non. Il est envisagé de stocker les archives de la Mairie à cet endroit, voire d'y transférer la bibliothèque et d'en faire un mini musée avec des documents, ustensiles et outils anciens. Ce point sera débattu au prochain conseil.
- 6) Réunion publique le 12 Mars à 14 heures afin d'informer la population sur le déroulement du festival du mois de Juillet
- 7) Serait-il possible d'acquérir des cendriers afin d'en déposer dans différents endroits du village. Ce point va être étudié pour le prochain conseil.
- 8) Il a été décidé de débroussailler la zone amont du pont à l'entrée du village.
- 9) Pour des raisons de sécurité fin 2011 les bornes de collecte et les conteneurs OM seront transférés l'entrée du village, avant le pont, coté transformateur EDF. Une étude de faisabilité est en cours.
- 10) Le revêtement de l'embranchement est en très mauvais état, il devrait être refait par le CG04 cette année.

– **Questions du public :**

Question : Il a été constaté que la borne à incendie de la Bastide fuit énormément.

- a. Après recherche il s'avère que cette borne avait été ouverte et mal refermée.
- b. Il est rappelé que ces bornes ne peuvent être actionnées qu'en cas d'urgence et de besoins bien définies.

Fin de la séance : 21h45

Le prochain conseil municipal a été fixé au mardi 8 mars 2011 à 19h30

**Le Maire
Daniel Paravicini**